

## RoHS : Restriction of Hazardous Substances: Declaration of Conformity

Cher client,

La directive 2011/65/UE du Parlement européen et du Conseil (directive RoHS 2) établit des règles relatives à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (EEE) en vue de contribuer à la protection de la santé humaine et de l'environnement, y compris la valorisation et l'élimination écologiquement rationnelles des déchets d'EEE. Aux fins de la présente directive, les substances faisant l'objet de restrictions et les valeurs maximales de concentration tolérées en poids dans des matériaux homogènes sont :

Aux fins de la présente directive, les substances faisant l'objet de restrictions et les valeurs maximales de concentration tolérées en poids dans des matériaux homogènes sont:

- Plomb: 0,1 %
- Mercure: 0,1 %
- Cadmium: 0,01 %
- Chrome hexavalent: 0,1 %
- Polybromobiphényles (PBB): 0,1 %
- Polybromodiphényléthers (PBDE): 0,1 %

Les applications énumérées aux annexes III et IV de la directive 2011/65/UE sont exemptées de ces restrictions.

La directive déléguée (UE) 2015/863 de la Commission (directive RoHS 3) modifie la directive 2011/65/UE en ce qui concerne la liste des substances faisant l'objet de restrictions, en ajoutant quatre nouvelles substances à la liste précédente de six.

Les nouvelles substances ajoutées à la liste sont les suivantes :

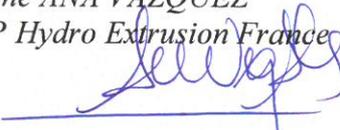
- Phtalate de bis(2-éthylhexyle) (DEHP): 0,1 %
- Phtalate de butyle benzyle (BBP): 0,1 %
- Phtalate de dibutyle (DBP): 0,1 %
- Phtalate de diisobutyle (DIBP): 0,1 %

Hydro déclare par la présente que ses produits sont conformes à la directive RoHS 2- 2011/65/UE du Parlement européen et du Conseil relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques et à ses exemptions, ainsi qu'à la directive déléguée (UE) 2015/863 de la Commission RoHS 3 modifiant la directive 2011/65/UE en ce qui concerne la liste des substances faisant l'objet de restrictions.

Nous espérons que ces informations vous seront utiles. Si vous avez des questions ou souhaitez discuter davantage de l'un de ces problèmes, n'hésitez pas à nous contacter.

Sincèrement

Mme ANA VAZQUEZ  
VP Hydro Extrusion France



Hydro Extrusion en France

[www.hydroextrusions.com](http://www.hydroextrusions.com)

Site de LUCE :  
42 rue de la Beauce BP 40089  
28112 Lucé  
France

T : +33(0)2 37 30 64 00  
F : +33(0)2 37 30 52 23  
Siret 448 596 361 000 23

Site de CHATEAUROUX  
52 av Pierre de Coubertin  
ZI du Buxerieux - BP375 -  
36008 Chateauroux - France

T : +33(0)2 54 29 22 00  
F : +33(0)2 54 29 22 22  
Siret 448 596 361 000 56

Site de ALBI  
ZA Jean Savy  
81 450 Le Garric  
France

T : +33(0)5 63 80 10 10  
F : +33(0)5 63 54 77 56  
Siret 392 165 650 00012

Site de PUGET  
ZI du Camp Dessert Nord  
83480 Puget sur Argens  
France

T : +33(0)4 98 11 20 00  
F : +33(0)4 94 45 23 44  
Siret 312 757 974 00018